



Schéma Départemental

des Espaces Naturels Sensibles

2026-2036

Sommaire

Edito	2
Préambule	3
Présentation du territoire	4
Qu'est ce qu'un ENS ?	6
1 Les ENS de l'Orne	8
Historique de la politique ENS	9
Démarche de création des sites	10
Les sites ENS du département	11
Éléments clés du bilan du Schéma ENS 2008-2024	12
2 Schéma Départemental 2026-2036	14
Pourquoi un nouveau Schéma départemental des ENS (SDENS) ?	15
Plan d'action de la politique ENS pour 2026-2036	16
Les 4 enjeux et les 9 axes stratégiques	17
1 Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager	18
2 Une gestion durable du patrimoine naturel	20
3 Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire	22
4 Assurer les conditions d'une bonne gouvernance	25
3 Les actions détaillées	28
4 Annexes	

Edito

L'Orne verte, à préserver et à promouvoir



Christophe de Balorre
Président du Conseil
départemental de l'Orne

Voilà plus de quatre décennies que le Département s'est engagé dans une politique volontariste en faveur des Espaces naturels sensibles (ENS). Depuis, que de chemin parcouru ! En témoigne un bilan d'étape encourageant, établi avec le souhait de continuer à avancer.

Notre mobilisation, accrue au fil des saisons, vise à protéger et à gérer de manière concertée un patrimoine biologique, géologique et paysager de premier choix. Les enjeux sont de taille. Et les avancées, qui se multiplient, illustrent pleinement la volonté du Conseil départemental de conjuguer préservation renforcée de nos ENS et ouverture élargie des sites au grand public. Elles confortent le développement de notre concept Tourisme vert, avec le souci de renforcer notre précieux réseau de voies vertes, de le faire vivre et de l'animer.

Je me réjouis des partenariats fructueux scellés dans le cadre de nos actions, grandement facilitées par les acteurs locaux. Et j'encourage les habitants, visiteurs, vacanciers et touristes, à (re)découvrir l'Orne verte qui s'ouvre à eux. La diversité de ses sites naturels et son cadre de vie préservé valent à l'Orne la labélisation de deux Parcs naturels régionaux, Normandie-Maine et Perche ; quelle chance !

Oui, soyons fiers d'avoir en partage l'ambition de préserver notre si beau territoire ornaïs et la volonté d'en faire profiter le plus grand nombre. Durablement ! ●



Préambule

Depuis la promulgation de la loi du 18 juillet 1985 (révisée le 2 février 1995), les Départements ont la compétence et les moyens juridiques et financiers pour conduire leur politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles.

Dans cette perspective, et pour fixer des priorités en matière de protection et de valorisation, le Département de l'Orne s'est doté d'un premier Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles pour la période 2008-2024. Ce schéma prenait en compte la protection et la gestion concertée de 42 sites naturels.

À la différence des autres outils de protection des espaces naturels, le dispositif des ENS doit garantir un accès au public désireux de découvrir le patrimoine biologique, géologique et paysager du territoire (sauf exception si fragilité avérée). Cette fréquentation ne doit pas nuire au milieu naturel : c'est l'objet des aménagements de sites et des programmes d'animations proposés aux visiteurs.

Pour confirmer cette stratégie durable, le Département a défini un nouveau Schéma départemental des ENS pour les 10 années à venir.

Les deux premières parties de ce document rappellent les éléments clés du précédent schéma et présentent le nouveau plan d'action pour 2026-2036. Celui-ci s'organise autour de quatre enjeux, eux-mêmes déclinés en 9 axes stratégiques et 40 actions concrètes, identifiées par un niveau de priorité.

Ces 40 actions sont présentées en détail dans la troisième partie du document et témoignent de l'ampleur de la dynamique territoriale engagée par le Département et ses partenaires.

Présentation du territoire

À l'échelle du département, deux unités géologiques principales se distinguent :

- Le sol acide de l'ouest du territoire est composé de terrains anciens et de sédiments plissés. On y retrouve majoritairement le Massif armoricain.
- Le sol basique de l'est du territoire est composé de roches sédimentaires telles que du calcaire et des marnes.



Nous pouvons distinguer de nombreuses unités paysagères dans l'Orne, chacune composée de milieux variés.

Le Bocage et la Suisse Normande sont majoritairement composés de petits massifs et de leurs escarpements rocheux, de gorges et de nombreuses rivières.

Nous retrouvons, au niveau du Pays d'Auge, de nombreux plateaux sédimentaires mais également des vallées encaissées accompagnées de coteaux calcicoles, de pelouses fleuries, de nombreux vergers et de quelques prairies marécageuses.

Les Pays d'Ouche et du Merlerault possèdent des reliefs légèrement vallonnés ainsi que de nombreux cours d'eau, mares, forêts, taillis et bosquets.



Le Perche est caractéristique par ses collines accidentées, ses forêts, ses nombreux étangs et tourbières, mais également par ses coteaux secs.

Au niveau des plaines centrales d'Argentan et d'Alençon, nous pouvons observer des cultures, des prairies, des vallées ainsi que de nombreux boisements.

Les points culminants de la Normandie se trouvent dans l'Orne, de là prend source un réseau dense de ruisseaux qui alimentent nos grandes rivières. Selon la ligne de partage des eaux créée par les reliefs, celles-ci vont rejoindre la Manche ou l'Atlantique. Au nord, l'Orne, la Dives et la Touques se jettent dans la Manche. À l'est, la Risle, l'Avre et l'Iton s'écoulent vers le bassin de la Seine ; au sud, la Mayenne, la Sarthe et l'Huisne rejoignent le bassin de la Loire.

Le climat de l'Orne est tempéré de type océanique, notamment grâce à la proximité de l'océan Atlantique.

Avec le changement climatique, de nombreuses études ont permis de faire des projections à l'horizon 2100.

Ainsi, une augmentation de 4 °C est prévue, accompagnée d'une réduction de 10 à 12 % des précipitations annuelles, menaçant ainsi les zones humides et impactant la faune et la flore.



De nombreuses zones naturelles et espaces protégés sont présents dans tout le département.

- Deux Parcs naturels régionaux (PNR) recouvrent 44 % du territoire :
 - Le Parc naturel régional et Géoparc mondial UNESCO Normandie-Maine s'étend sur 4 départements (Orne, Sarthe, Mayenne et Manche) avec une surface de 257 789 ha dont 146 000 ha dans l'Orne.
 - Le Parc naturel régional du Perche s'étend sur 2 départements (Orne et Eure-et-Loir) avec une surface de 201 254 ha dont 125 330 ha dans l'Orne.
- Trois Réserves Naturelles Régionales (RNR) sont présentes dans l'Orne : la RNR géologique de Normandie-Maine, la RNR de la clairière forestière de Bresolles et la RNR des pierriers de Normandie.
- Une Réserve Biologique Mixte a également été mise en place dans la forêt d'Écouves.
- On retrouve 197 Zones Naturelles d'Intérêt Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 1 (3,25 % du territoire) et 36 ZNIEFF de type 2 (20,5 % du territoire).
- Les sites Natura 2000 sont au nombre de 21 et couvrent 14 % du département.
- 23 arrêtés de protection de biotope couvrent 0,08 % de l'Orne.
- Enfin, 29 sites classés ou inscrits au titre du paysage couvrent 2,3 % du territoire.

Qu'est-ce qu'un ENS ?

La politique en faveur des **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** a été définie par la loi du 18 juillet 1985, modifiée par la loi du 2 février 1995. Elle donne aux Départements la compétence et les moyens juridiques et financiers pour mettre en œuvre une politique cohérente de préservation des sites, des paysages et des milieux naturels remarquables. Aujourd'hui, les termes de cette politique sont définis dans l'article L.113-8 du Code de l'urbanisme.

La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe pour définir ces périmètres : cette politique s'inscrit dans une logique de développement durable.

Espaces
Naturels
Sensibles

Les ENS ont deux objectifs principaux :

- La préservation de la qualité des sites, des paysages et des milieux naturels ;
- L'aménagement des sites afin d'être ouverts au public (sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel).

Pour mener à bien cette politique, deux outils sont à disposition du Conseil départemental :

- Le premier est juridique : il s'agit du droit de préemption qui donne la possibilité de se porter acquéreur prioritaire, en cas de vente, de tout terrain situé dans un périmètre établi au titre des ENS.
- Le deuxième est financier : le Conseil départemental peut prélever une part de la taxe d'Aménagement affectée aux Espaces Naturels Sensibles (TA - ENS), perçue sur les permis de construire.

La politique en faveur de ces espaces vise à protéger et gérer de manière concertée un patrimoine biologique, géologique et paysager. Mais à la différence d'autres outils de protection de l'espace, le dispositif ENS doit permettre l'accès au public, par un programme d'aménagements et d'animations adapté, qui ne porte pas préjudice au milieu.



1

Les ENS de l'Orne

Historique de la politique ENS

Le Département de l'Orne s'est engagé dans une politique en faveur de ses espaces naturels dès 1983 avec la mise en place d'une Commission départementale de l'environnement.

En 1991, le Conseil général vote la mise en place de la taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles et crée le Bureau de l'Environnement.

En 2008, le Département a souhaité renforcer sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles et a adopté un Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) pour une durée de 15 ans. Ce schéma départemental fixait les priorités pour la protection et la valorisation de 40 sites, plus deux sites ajoutés en cours de schéma.

1983

Commission
départementale
de l'environnement

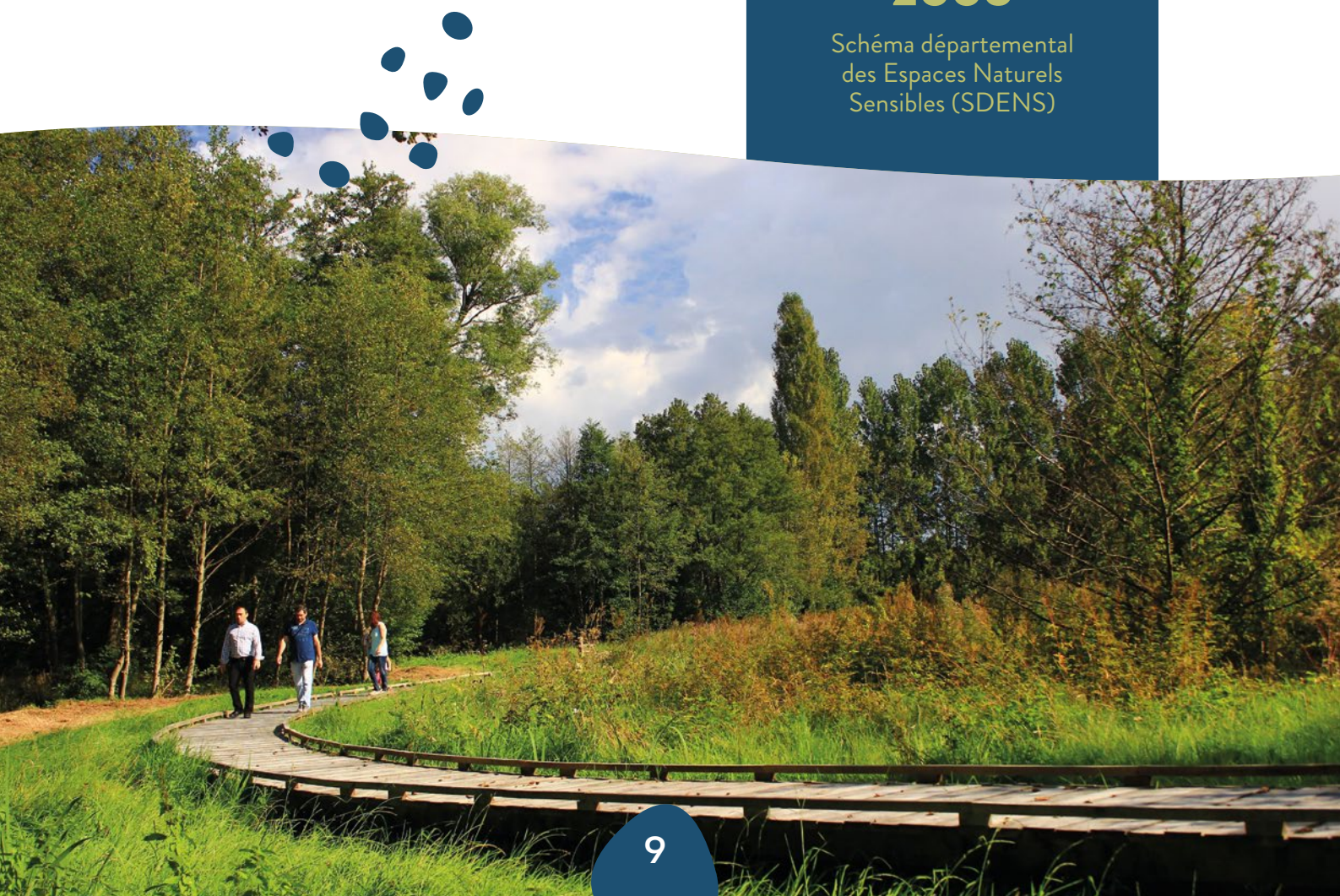
1991

Mise en place de la taxe
départementale des Espaces
Naturels Sensibles (TDENS)

Création du Bureau
de l'Environnement

2008

Schéma départemental
des Espaces Naturels
Sensibles (SDENS)





Démarche de création des sites

1

Inscription d'un périmètre d'étude du site au SDENS.

2

Étude complémentaire / Définition du périmètre.

3

Concertation avec les communes et les propriétaires.

4

Validation en commission permanente du Conseil départemental du périmètre définitif d'intervention ou de préemption.

5

Acquisition ou convention avec les propriétaires.

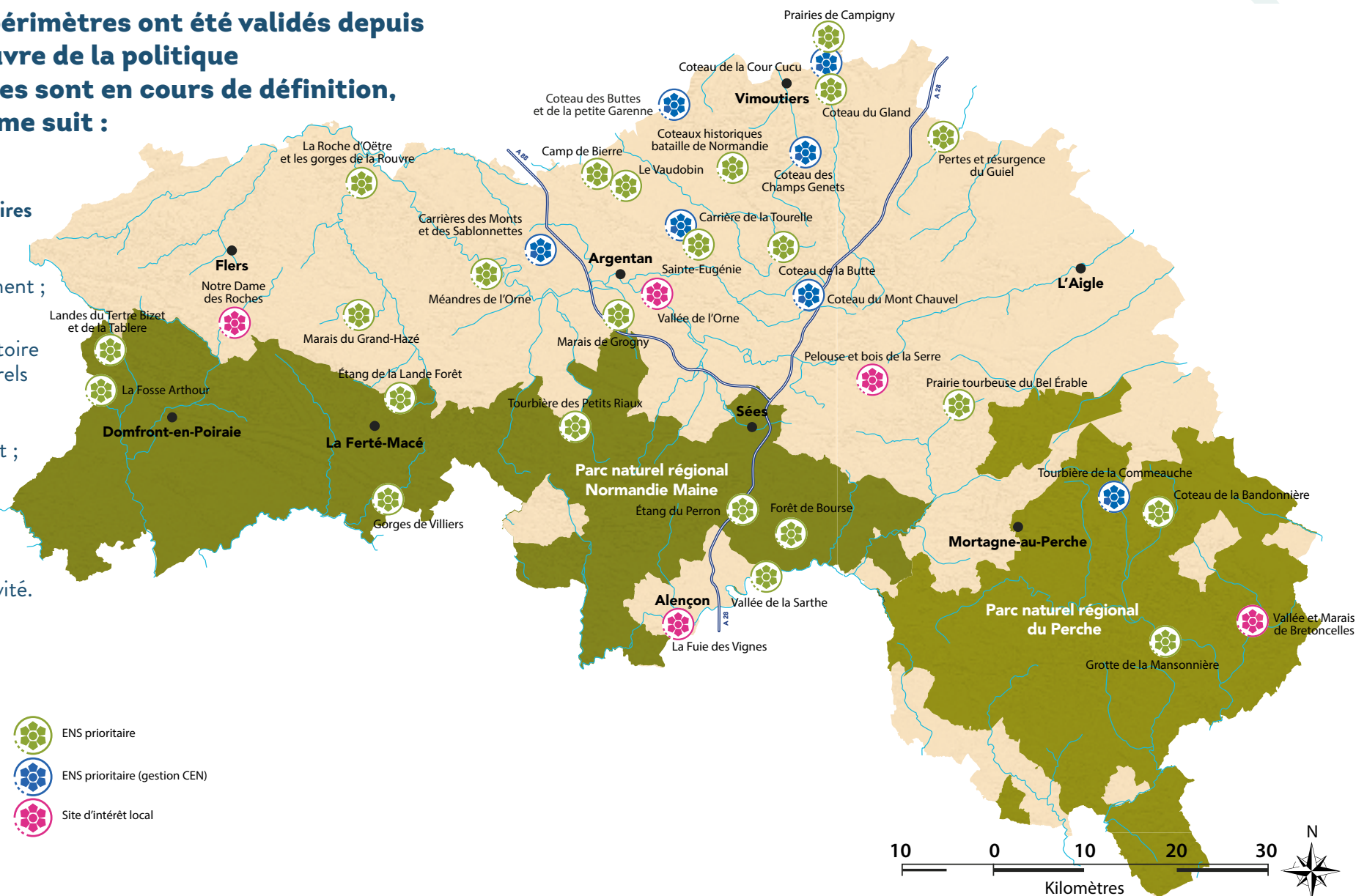
6

Mise en œuvre des actions adoptées chaque année par le Conseil départemental.

Les sites ENS du département

Au total, 32 périmètres ont été validés depuis la mise en œuvre de la politique et 2 périmètres sont en cours de définition, répartis comme suit :

- **23 sites prioritaires** dont les actions sont portées par le Département ;
- **7 sites gérés** par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie avec l'aide du Département ;
- **4 sites d'intérêt local** dont les actions sont portées par une collectivité.



Éléments clés du bilan du Schéma ENS 2008-2024

La politique ENS se concrétise par des acquisitions de terrains, la réalisation d'études, de travaux de gestion et d'aménagement pour l'accueil du public, l'organisation de visites et l'édition de documents.



13

nouveaux sites et **1 500 ha** supplémentaires ont été labellisés ENS, portant à

32

le nombre total de sites (2 000 ha) faisant actuellement l'objet d'actions menées par le Conseil départemental et ses partenaires.



Plus de
30 000 nouvelles
données faune et flore

ont été enregistrées, portant à **50 000** le nombre total. Plus de **5 800** espèces ont été inventoriées sur les ENS, dont un certain nombre protégées ou menacées justifiant l'action du Département dans la préservation de celles-ci.



241 ha
supplémentaires

ont été acquis dans le cadre de la politique ENS ou de mesures compensatoires, portant à 332 ha la surface en maîtrise foncière, dont 271 ha sur les sites ENS. Cependant, la proportion de maîtrise foncière reste relativement faible.



La politique ENS repose en grande partie sur le volontariat. Après une démarche de concertation, des conventions sont signées avec les propriétaires (privés, communes...) pour la mise en œuvre d'actions de gestion ou de valorisation sur leur terrain par le Département.

55 conventions sont actuellement en cours pour une surface de **1 000 ha**. La forte proportion de maîtrise d'usage confirme la bonne implication des propriétaires et usagers mais reste fragile par rapport à la pérennité des actions.

13 nouveaux sites

ont été aménagés (dont plusieurs en lien avec les voies vertes), portant à 22 le nombre de sites qui offrent un accès libre au public. Ils accueillent près de 200 000 visiteurs chaque année. Cela confirme le fort attrait touristique et des habitants pour ces espaces préservés.

Par ailleurs, des animations sont développées et attirent également un public nombreux. Ainsi plus de **10 000 personnes** (scolaires, grand public) participent chaque année aux visites guidées organisées par le Département (entre 450 et 500).



900

journées de travail en insertion par an

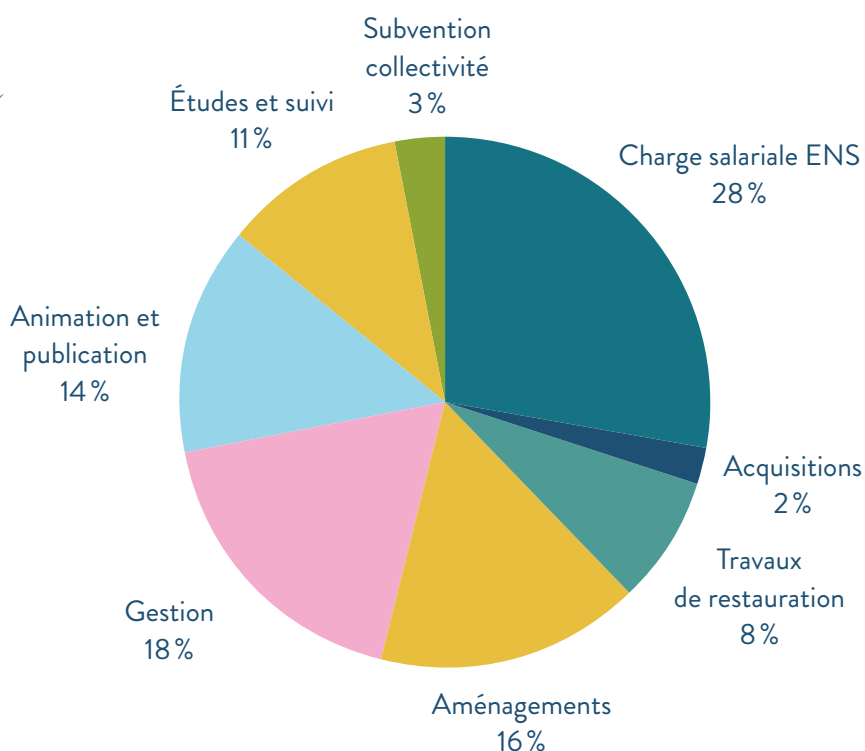
La politique ENS contribue également à l'insertion de personnes en difficulté, grâce aux nombreux chantiers de gestion écologique réalisés par les associations d'insertion.



600 000 €

par an

Le budget annuel consacré aux ENS est en moyenne de 600 000 € par an.



2

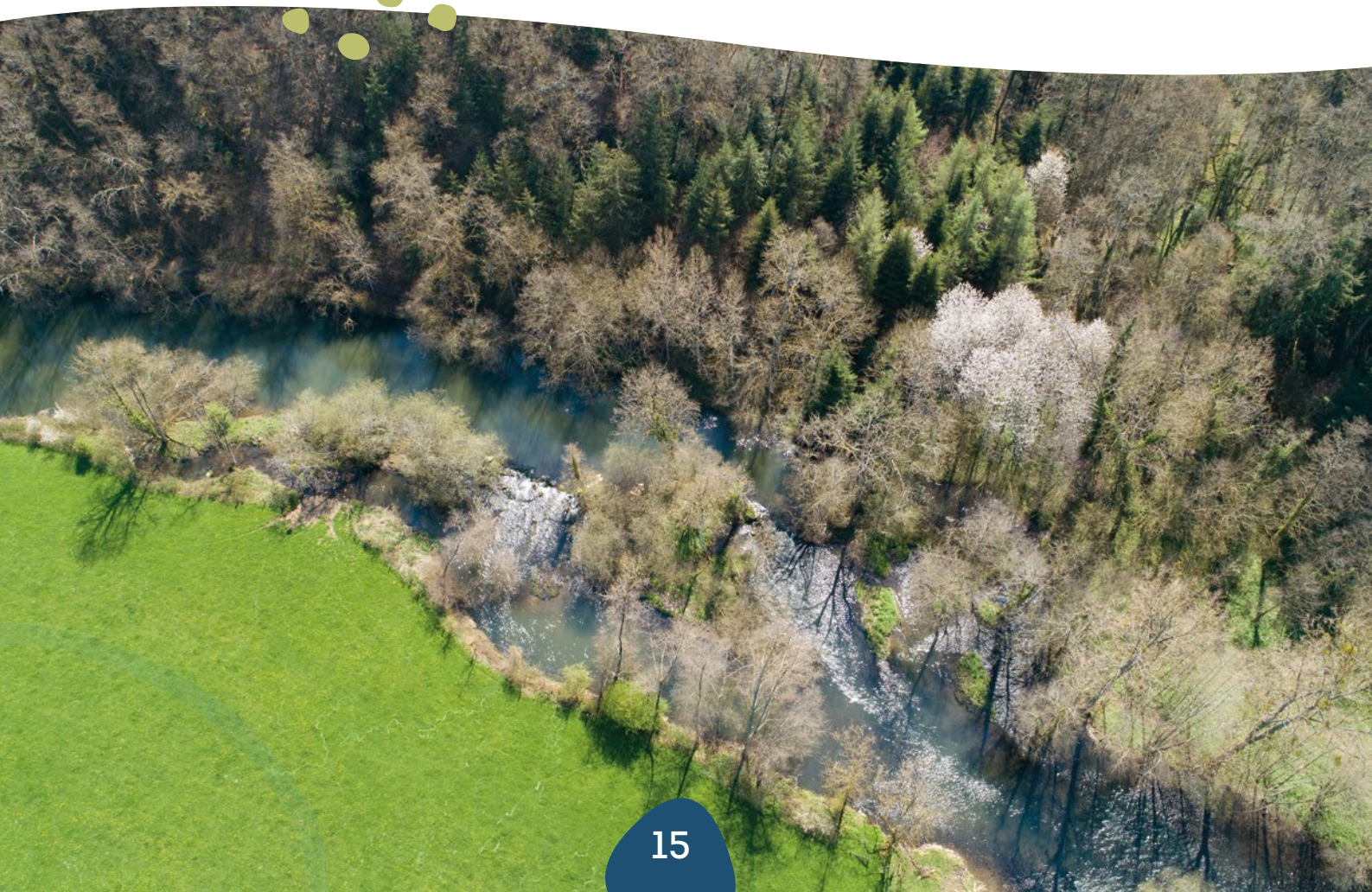
Schéma Départemental 2026-2036



Pourquoi un nouveau Schéma départemental des ENS (SDENS) ?

Le nouveau Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles du Département fixe un cadre et définit les actions et les moyens à engager pour la préservation de la biodiversité.

Il formalise les ambitions environnementales du Département. Ce document est un outil d'aide à la décision qui précise une ligne de conduite pour guider la stratégie d'actions pour les 10 années à venir.



Plan d'action de la politique ENS pour 2026-2036

Les enjeux ayant présidé à l'établissement de notre précédente stratégie (un patrimoine naturel exceptionnel à préserver, des attentes sociétales croissantes en termes d'accès aux sites de nature) restant pleinement d'actualité, le nouveau Schéma des Espaces Naturels Sensibles s'inscrit dans la continuité des actions et dans la poursuite de la dynamique mise en place par le Département.

Le plan d'action ci-après est décliné en 4 enjeux principaux identifiés, déclinés en 9 axes stratégiques et 40 actions concrètes pour lesquelles des niveaux de priorités sont définis.

4
enjeux



Les 4 enjeux et les 9 axes stratégiques



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action



AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

CONSTAT

En 2008, 42 sites avaient été inscrits au schéma ENS. Parmi eux, 8 sites dont le périmètre n'a pas été validé ou n'ont fait l'objet d'aucune action et 2 sites dont le périmètre est actuellement en cours de validation. Parmi les ENS validés, l'évaluation a mis en évidence que certains périmètres nécessitaient d'être adaptés, que ce soit aux capacités d'intervention ou aux enjeux de conservation. À contrario, la concertation menée a permis d'identifier des sites où la politique ENS du Département pourrait être un outil adapté pour la préservation et la valorisation de ces lieux.

La maîtrise d'usage étant l'outil principal, 1 033 ha contre 271 ha de maîtrise foncière, il est important de prendre en considération sa fragilité et le temps de concertation important qu'elle nécessite pour tendre vers une maîtrise plus pérenne. Par ailleurs, seuls 10 sites possèdent une zone de préemption sur les 32 périmètres validés, limitant les opportunités d'achat de parcelles d'intérêt.

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Ajuster les périmètres validés des sites à leurs enjeux et aux capacités d'intervention	1.1 Adapter certains périmètres actuels et valider les périmètres en cours	1
	1.2 Développer une stratégie foncière sur la base des zones prioritaires	1
Renforcer la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage	1.3 Assurer une maîtrise d'usage plus durable et renforcer les outils associés	2
	1.4 Créer des périmètres de préemption	2
	1.5 Assurer l'animation foncière sur l'ensemble des périmètres d'intervention	3
Adapter et renforcer le réseau des sites ENS	1.6 Reconsidérer le label ENS pour les sites non validés et mener la concertation, définition et validation de nouveaux périmètres	3



AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des Espaces Naturels Sensibles en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

CONSTAT

Le Schéma départemental des ENS a défini trois catégories de sites :

- Les 23 sites prioritaires gérés par le Département ;
- Les 7 sites prioritaires, gérés par le CEN ;
- Les 4 sites d'intérêt local, gérés par des porteurs de projets.

De plus, le Bureau ENS accompagne la Direction des Grands Projets du Département dans le cadre des mesures compensatoires. Parmi les 181 ha de surface gérés dans le cadre des mesures compensatoires au titre des travaux routiers (Sociétés autoroutières, État, Interne), 120 ha sont situés dans un périmètre ENS contre 61 ha hors périmètre.

L'État a mis en œuvre une Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP). Sous conditions, les sites ENS peuvent être labellisés comme Zone de Protection Forte (ZPF) et bénéficier d'une reconnaissance au niveau national. Cette reconnaissance est susceptible de faciliter l'obtention d'aides financières. Actuellement, 34 ha sont déjà considérés comme ZPF sur les 271 ha de maîtrise foncière.

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Accompagner des porteurs de projet dans leur démarche de protection et de valorisation du patrimoine naturel	2.1 Poursuivre le dispositif d'accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels (CENN)	1
	2.2 Adapter le dispositif ENS d'intérêt local	1
Pérenniser la gestion des surfaces de mesures compensatoires en les intégrant à la politique au terme des conventions	2.3 Poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet dans la démarche de compensation	2
	2.4 Intégrer des parcelles des mesures compensatoires aux ENS	1
Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées	2.5 Mettre en place une démarche de labellisation en Zone de Protection Forte	2

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les Espaces Naturels Sensibles de manière durable, planifiée et concertée

CONSTAT

Pour être efficace et cohérente dans le temps, la gestion d'un ENS est programmée sur plusieurs années dans le cadre d'un plan de gestion. Cette démarche implique de mener des diagnostics écologiques et socio-économiques préalables permettant la définition des actions de gestion et de valorisation des sites. La mise en place d'outils cartographiques permet le suivi et l'évaluation des opérations.

Parmi les modes de gestion mis en place, l'implication des exploitants agricoles dans la gestion des ENS est développée depuis plusieurs années et est très bénéfique en plus d'optimiser la gestion de certains milieux ouverts.

La politique des ENS contribue à l'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté. Chaque année, environ 45 chantiers sont réalisés, représentant plus de 900 journées de travail pour des personnes en insertion.

Depuis plusieurs années, le Bureau ENS a fait l'usage de nombreuses techniques de restauration et de gestion de milieux naturels. Il est régulièrement sollicité pour apporter un appui ou son conseil pour des partenaires ou en interne. Ce savoir-faire n'a pas fait l'objet d'un recueil de ces pratiques.

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Développer et utiliser les plans de gestion pour adapter les moyens à la mise en œuvre des actions de gestion	3.1 Réaliser, rédiger et évaluer les plans de gestion	1
	3.2 Créer un conseil scientifique pour apporter un appui sur les orientations de gestion	3
Assurer la poursuite de la gestion des sites en maîtrise d'ouvrage	3.3 Assurer la bonne gestion des surfaces en maîtrise foncière ou maîtrise d'usage en fonction des enjeux	1
Poursuivre et développer les conventionnements agricoles comme outils de gestion conservatoire	3.4 Réaliser et assurer le suivi des baux à caractère environnemental	1
Poursuivre le soutien à l'insertion et développer un dispositif complémentaire	3.5 Poursuivre la mise en œuvre de l'insertion sur les ENS et développer un dispositif complémentaire pour en améliorer l'efficacité	1/2/3
Prendre en compte les effets du changement climatique	3.6 Participer à la connaissance sur les effets du changement climatique sur les milieux naturels	1/3
S'informer et partager les méthodes et techniques de restauration et de gestion	3.7 S'informer et partager les méthodes et techniques de restauration et de gestion	1/2/3

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

CONSTAT

L'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité est un préalable nécessaire à la conduite de la gestion et de la valorisation des sites. Le niveau de connaissance est bon sur la majorité des sites avec des inventaires et des suivis scientifiques menés régulièrement en interne et grâce à de nombreux partenaires. Cependant certains groupes mériteraient un approfondissement de la connaissance (champignons, insectes, etc...) et l'évaluation a mis en évidence des points d'amélioration nécessaires dans la base de données (données anciennes, manque de précision sur la localisation).

Un travail important de typologie des habitats et de cartographie a été mené en partenariat avec le Conservatoire botanique de Normandie. 20 cartographies et 13 typologies ont déjà été réalisées. Le manque de données au niveau régional rend toutefois difficile certaines caractérisations et l'évaluation des enjeux par rapport à ces habitats. Un travail d'analyse est encore nécessaire pour proposer une base de données cartographique.

Le partage de la connaissance avec les différentes structures naturalistes s'est fortement développé avec une mutualisation de la donnée simplifiée, notamment grâce au logiciel GeoNature, avec une alimentation des bases de données régionales et nationales (SINP)

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel	4.1 Poursuivre et améliorer l'acquisition de connaissances sur les sites pour en améliorer la gestion (habitats naturels, taxons)	1/2/3
Développer les partenariats avec les structures naturalistes référentes	4.2 Réaliser des conventions de partenariat d'échanges de données	1/2

Renforcer le lien entre les Espaces Naturels Sensibles et la population

CONSTAT

Chaque année, les ENS accueillent de nombreuses animations ouvertes au grand public ainsi que des animations scolaires afin d'allier la découverte du site et l'éducation à l'environnement.

Par ailleurs, pour permettre un accueil de qualité tout en préservant le patrimoine naturel, certains sites sont aménagés ou potentiellement aménageables.

De nombreux projets d'aménagements ont ainsi déjà été réalisés et, pour faciliter l'accessibilité, d'autres projets ont été identifiés. La signalétique doit également être adaptée sur certains sites. La forte demande sociétale de rendre accessible les ENS au plus grand nombre nécessite de gérer la fréquentation pour limiter l'impact sur les milieux naturels et les espèces. Pour ce faire, un suivi quantitatif de la fréquentation a été mis en place sur 14 sites. Une étude qualitative de cette fréquentation permettrait d'affiner l'analyse sur le profil et les attentes des usagers et d'apporter des pistes d'amélioration.

Les sites ont des niveaux d'intérêts et des capacités d'accueil hétérogènes. Les fréquentations et usages diffèrent donc fortement entre les ENS. Si des outils et des équipements déjà existants permettent une communication efficace, il s'agit d'adapter la communication actuelle, similaire pour tous, pour la rendre plus spécifique au site et à son potentiel de fréquentation.

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Poursuivre l'aménagement et l'entretien des espaces pour accueillir les publics en sécurité	5.1 Assurer l'entretien régulier des équipements et la sécurité	1
	5.2 Maintenir le suivi quantitatif de la fréquentation des ENS	1
	5.3 Mener une étude qualitative pour caractériser les types de publics et leurs attentes	2
	5.4 Assurer et améliorer la signalétique routière vers les ENS	2
	5.5 Mener des projets d'aménagements pour faciliter l'accessibilité de certains ENS	2
Aménager un site « vitrine » sur la Maison du Paysage	5.6 Réaménager le site de la Maison du Paysage	3

Adapter la communication en fonction du site, de la saison et de l'intérêt	5.7 Développer une stratégie de communication adaptée à la caractérisation des sites	1
Gérer les usages	5.8 Gérer les usages	1/3
Utiliser les ENS comme supports d'éducation à l'environnement	5.9 Valoriser les outils pédagogiques existants	1/2
	5.10 Assurer la mise en œuvre du programme d'animations	1
	5.11 Mettre en œuvre un dispositif pédagogique renforcé et développer des outils spécifiques à cet accompagnement	2
	5.12 Développer des partenariats avec les structures de formation (Lycée agricole de Sées...)	2



AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

CONSTAT

L'appropriation de la politique ENS par les habitants et acteurs locaux est à améliorer sur la majorité des sites, la réalisation de présentations et d'échanges ponctuels est un moyen de favoriser une bonne acceptation.

De plus, la communication actuelle sur les actions de gestion et de conservation est limitée aux actions majeures. Une communication plus étendue permettrait de faire découvrir les missions de la politique ENS et de renforcer les liens avec la population.

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Communiquer sur les actions	6.1 Communiquer régulièrement sur les actions du Département	2
Utiliser l'éducation à l'environnement comme outil d'ancrage territorial	6.2 Proposer des interventions spécifiques à destination des habitants	2
	6.3 Réaliser une exposition itinérante sur les ENS	3

Organiser les conditions d'une action publique efficace

CONSTAT

La réalisation de bilans annuels permet de synthétiser l'ensemble des informations et les résultats des actions réalisées au cours de l'année. Cela permet également d'évaluer l'avancée du schéma et d'adapter si besoin les actions.

Par ailleurs, il existe une transversalité entre les différentes politiques du Département. Ces politiques mises en commun permettent d'optimiser et d'améliorer l'attractivité des ENS. Plusieurs expériences ont été menées avec le Bureau du Développement durable et des voies vertes, Orne Tourisme, la Direction des Archives et de la culture...



Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Suivre et évaluer le Schéma	7.1 Suivre et évaluer le Schéma	1/3
Poursuivre la transversalité des politiques et des services départementaux	7.2 Poursuivre les actions transversales avec les autres politiques départementales (plan climat, voies vertes, tourisme)	1

4

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

CONSTAT

Il existe un certain nombre d'outils ou de politiques de protection et de valorisation des espaces naturels aux niveaux régional et national qui parfois se superposent. Il est nécessaire de s'assurer de leur complémentarité.

Cependant la participation actuelle aux instances de concertation est limitée par les moyens humains.

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
S'associer aux démarches de réalisation de la SNAP, SRB	8.1 Participer aux instances de concertation pour les démarches régionales et nationales de préservation de la biodiversité	2



4

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

CONSTAT

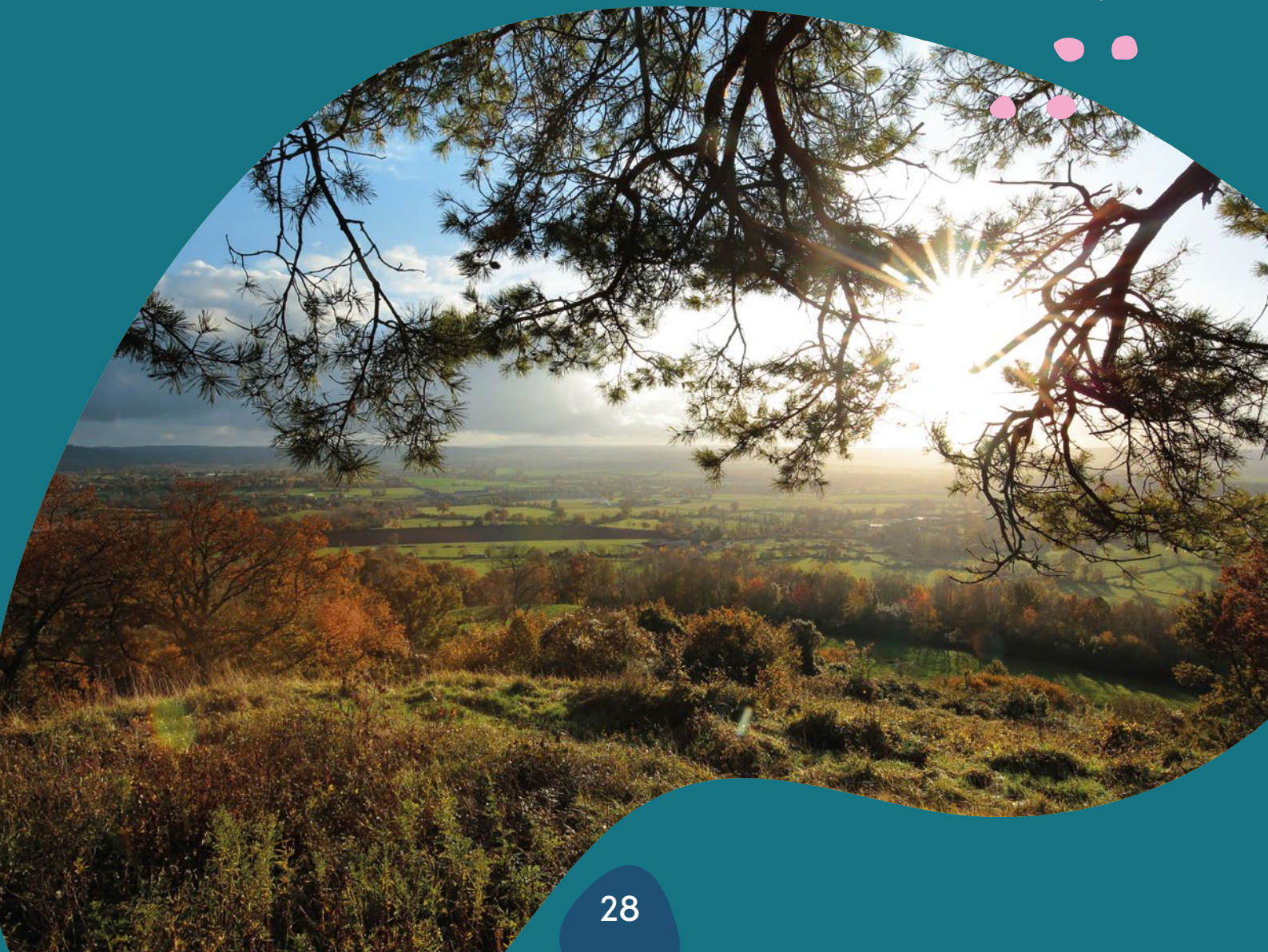
L'augmentation des dépenses et du temps d'animation nécessaire est fortement corrélée à l'augmentation du nombre de sites, des aménagements et des surfaces en gestion. À ce jour, les moyens sont juste suffisants pour assurer un suivi adapté aux besoins.

Objectifs opérationnels	Actions	Priorité
Adapter les moyens humains et financiers aux ambitions du Schéma	9.1 Mobiliser des financements extérieurs	2
	9.2 Disposer de moyens humains et financiers adaptés	1/2/3



3

Les actions détaillées





Liste des abréviations

● AFFO	Association de Faune et Flore de l'Orne
● ANBDD	Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable
● CBN	Conservatoire Botanique de Normandie
● CENN	Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie
● CPIECN	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Collines Normandes
● DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
● ENS	Espace Naturel Sensible
● GMN	Groupe Mammalogique Normand
● GONm	Groupe Ornithologique Normand
● GRETIA	Groupe d'Étude des Invertébrés Armoricaïns
● PNR	Parc Naturel Régional
● SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
● SDENS	Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
● SNAP	Stratégie Nationale des Aires Protégées
● SRB	Stratégie Régionale pour la Biodiversité
● TA	Taxe d'Aménagement
● ZNIEFF	Zone Naturelle d'intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
● ZPF	Zone de Protection Forte



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques



2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager



3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS



4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Action

1.1

Objectif opérationnel : Ajuster les périmètres validés des sites à leurs enjeux et aux capacités d'intervention

Adapter certains périmètres actuels et valider les périmètres en cours



Constat

L'évaluation a mis en évidence que les périmètres actuels n'étaient pas tous adaptés, avec deux cas de figure :

- des périmètres d'intervention ne prenant pas en compte suffisamment les enjeux de conservation du site (nécessité d'extension),
- des périmètres inadaptés aux capacités d'intervention.

On constate une moyenne de 8,1% de maîtrise foncière et de 30,9% de maîtrise d'usage sur la surface des périmètres validés.

Deux périmètres en cours de définition sont également à valider.



Mise en œuvre

- Redéfinition, lors de la réalisation des plans de gestion, des périmètres adaptés aux enjeux du site et à l'objectif fixé dans le schéma. Cette mise en œuvre nécessitera une concertation importante avec les propriétaires, avec la présentation des différents outils (acquisition, convention d'usage et préemption).
- Validation des deux périmètres en cours de définition en concertation avec les acteurs locaux.



Sites identifiés

Périmètres à adapter :
Marais du Grand Hazé ; Tourbière des Petits Riaux ; Camp de Bierre ; Méandres de l'Orne ; Perte et Résurgence du Guiel ; Étang de la Lande Forêt, Forêt de Bourse et Coteau de la Butte.

Périmètres en cours de définition :
Marais de Grogny et Vallée de la Sarthe.



Objectif fixé

8 périmètres à redéfinir.
2 périmètres à valider.



Indicateurs de réalisation

- Nombre de périmètres adaptés.
- Surface intégrée ou retirée.



Partenaires et services associés

Les propriétaires, les communes concernées, le CENN, le CPIECN.

Niveaux de priorité

1

Moyens humains par an

7 jours

Moyens financiers par an

Objectif opérationnel : Renforcer la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage

Action

1.2

Développer une stratégie foncière sur la base des zones prioritaires



Constat

Actuellement, 271 ha sont en maîtrise foncière et 1033 ha sont en maîtrise d'usage, ce qui représente respectivement 8,1% et 30,9% de la surface des périmètres validés. Entre 2008 et 2024, la moyenne d'achat était de 2,5 ha/an. Le développement d'une stratégie foncière permettra d'instaurer une protection renforcée sur les zones à enjeux de conservation majeurs où aucune mesure n'est mise en place pour le moment.



Mise en œuvre

Réalisation de la stratégie foncière via l'identification des zones prioritaires lors de la réalisation des plans de gestion. Ces parcelles sont identifiées sur une base de données cartographique qui identifie les caractéristiques suivantes :

- justification de la priorité d'acquisition,
- nom du propriétaire et du locataire,
- gestion actuelle.



Sites identifiés

Tous les sites.



Objectif fixé

Définition des zones prioritaires d'acquisition pour chaque site ENS lors du renouvellement du plan de gestion.



Indicateurs de réalisation

Nombre de zones prioritaires définies.



Partenaires et services associés

Ensemble des acteurs et partenaires associés aux plans de gestion.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	2 jours	

Objectif opérationnel : Renforcer la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage

Action

1.3

Assurer une maîtrise d'usage plus durable et renforcer les outils associés



Constat

Malgré une faible maîtrise foncière, la forte proportion de maîtrise d'usage sur les sites permet une bonne implication des propriétaires et des usagers. Cependant, ce type de maîtrise demande un temps de concertation important et reste fragile par rapport à la pérennité des actions.



Mise en œuvre

- Suivi des conventions actuelles et réactualisation des conventions en concertation avec le service juridique pour renforcer la notion de maîtrise d'usage.
- Prise en compte de cette convention pour les nouvelles opérations de restauration et de gestion, et renouvellement progressif des autorisations de travaux et conventions en cours.
- Renseignement des conventions dans la base de données.



Sites identifiés

Fosse Arthur, Landes du Tertre Bizet, Méandres de l'Orne, Tourbière du Bel Érabie, Camp de Bierre, Vaudobin.



Objectif fixé

Les surfaces de maîtrise foncière et/ou de maîtrise d'usage avec des conventions de plus de 9 ans et/ou de zones de préemption doivent représenter 50 % de la surface pour chaque site. Réalisation d'une convention de type renforcée. Actualisation de 30 conventions (concertation).



Indicateurs de réalisation

Surface en maîtrise d'usage via de nouvelles conventions.



Partenaires et services associés

Service juridique et les services ENS d'autres départements.

Niveaux de priorité

Moyens humains par an

Moyens financiers par an

2

16 jours

Objectif opérationnel : Renforcer la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage

Action

1.4

Création de périmètres de préemption



Constat

Le droit de préemption au titre des ENS permet au Département d'acquérir prioritairement des parcelles à vendre. Sur les 32 périmètres ENS validés, seuls 10 possèdent une zone de préemption qui représente au total 505 ha.



Mise en œuvre

- Définition et approbation de nouveaux périmètres de préemption sur les sites prioritaires avec mise en place d'une démarche de concertation avec les acteurs locaux (propriétaires, usagers) et de validation par les collectivités.
- Suivi et instruction des déclarations d'intention d'aliéner.



Sites identifiés

Coteaux historiques de la Bataille de Normandie, Méandres de l'Orne, Marais de Grogny, Fosse Arthour, Camp de Bierre, Marais du Grand Hazé.



Objectif fixé

6 zones de préemption à créer.



Indicateurs de réalisation

Nombre de périmètres de préemption et surfaces.



Partenaires et services associés

La Chambre d'Agriculture, le Centre National de la Propriété Forestière, les communes.

Niveaux de priorité

2

Moyens humains par an

18 jours
(3 jours par site)

Moyens financiers par an

Objectif opérationnel : Renforcer la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage

Action

1.5

Assurer l'animation foncière sur l'ensemble des périmètres d'intervention (concertation et acquisition)



Constat

La maîtrise foncière permet d'avoir un contrôle des usages et facilite la mise en œuvre des aménagements ou des travaux sur les sites. Actuellement, la part de maîtrise foncière sur les sites ne représente que 8,1% de la surface des périmètres validés.

Entre 2008 et 2024, les acquisitions ont été réalisées en fonction des opportunités foncières sans démarches de prospection. En moyenne, 2,5 ha ont été acquis par an.



Mise en œuvre

- Mise en place d'une démarche active de prospection sur les secteurs prioritaires définis dans la stratégie foncière de chaque site.
- Veille foncière sur l'ensemble des périmètres.



Sites identifiés

Tous les sites.



Objectif fixé

Acquisition de 100 ha supplémentaires (soit 10 ha/an).



Indicateurs de réalisation

- Surface acquise.
- Pourcentage de maîtrise foncière.



Partenaires et services associés

SAFER, notaires, communes.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
3	0,15 ETP	50 000 €

Objectif opérationnel : Adapter et renforcer le réseau des sites ENS

Action

1.6

Reconsidérer le label ENS pour les sites non validés et assurer la concertation, définition et validation de nouveaux périmètres



Constat

8 sites n'ont pas pu être validés sur le précédent schéma. A contrario, la concertation menée auprès des partenaires a permis d'identifier des sites où la politique ENS du Département pourrait être un outil adapté pour la préservation de ces lieux.



Mise en œuvre

- Réalisation d'une fiche de critères pour aider à la hiérarchisation des sites (cf. annexe n°1).
- Hiérarchisation des sites potentiels pour orienter le choix
- Mise en place d'une démarche de concertation auprès des collectivités et des acteurs locaux.
- Validation des périmètres ENS.



Sites identifiés

8 sites non validés du schéma de 2008. Propositions de 7 sites des partenaires :

- Vallée de Commeauche (milieux tourbeux, étangs).
- Coteaux ouest de Mortagne.
- Abbaye de la Trappe.
- Étang et Forêt de Saint-Évrout.
- Vallée de la Risle (L'Aigle).
- Forêt d'Andaine (site tourbeux, étang).
- Forêt d'Écouves (Rochers du Vignage).

(Cf. annexe n°3)



Objectif fixé

2 sites ENS supplémentaires.



Indicateurs de réalisation

Nombre de sites gardés et/ou retirés.
Ajout de 2 sites vitrines.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
3	0,25 ETP par site validé	10 000 € de fonctionnement et 10 000 € d'investissement par site par an. 150 à 200 000 € d'investissement initial pour l'aménagement et la restauration d'un site.



Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques



Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager



Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS



Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Action

2.1

Objectif opérationnel : Accompagner des porteurs de projet dans leur démarche de protection et de valorisation du patrimoine naturel

Poursuivre le dispositif d'accompagnement du Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie



Constat

Actuellement, 7 sites ENS sont gérés en maîtrise d'ouvrage du CENN avec un accompagnement financier du Département défini dans le cadre d'une convention de partenariat.

Le CENN vient également en accompagnement sur 3 sites du Département pour la mise en place d'un pâturage extensif et de suivis naturalistes.

Dans le cadre d'une convention de partenariat, l'accompagnement financier du CENN est de 36 000 €/an.



Mise en œuvre

- Élaboration chaque année en concertation avec le CENN d'un programme d'actions.
- Suivi technique et administratif du programme d'actions.



Sites identifiés

- Maîtrise d'ouvrage CENN :
Carrière de la Tourelle, Carrière des Monts, Coteau de la Cour Cucu, Coteaux des Buttes et de la Petite Garenne, Coteau des Champs Genêts, Coteau du Mont Chauvel, Tourbière de Commeauche et Tourbière de la Tablière.
- Accompagnement du CENN :
Coteau de la Butte, Prairies de Campigny, Coteau de la Bandonnière.



Objectif fixé

Accompagnement financier sur 11 sites.



Indicateurs de réalisation

Un programme d'actions défini et réalisé chaque année.



Partenaires et services associés

CENN

Niveaux de priorité

1

Moyens humains par an

5 jours

Moyens financiers par an

36 000 €

Objectif opérationnel : Accompagner des porteurs de projet dans leur démarche de protection et de valorisation du patrimoine naturel

Action
2.2

Adapter le dispositif ENS d'intérêt local



Constat

Actuellement 4 sites ENS d'intérêt local ont été labellisés dont 3 avec un conventionnement avec les collectivités maîtres d'ouvrage.

En 2025, le Département a arrêté la politique d'aides financières sur ces sites d'intérêt local ce qui nécessite de revoir la convention et les modalités du partenariat.



Mise en œuvre

- Concertation avec les collectivités pour le maintien du label et le renouvellement des conventions de partenariat.
- Soutien technique et conseil aux collectivités (réunions, visites de terrain).
- Participation aux comités techniques / comités de pilotage.



Sites identifiés

Fuie des Vignes, Vallée de l'Orne, Vallée et Marais de Bretoncelles.



Objectif fixé

3 sites labellisés à adapter (conventions).



Indicateurs de réalisation

- Nombre de conventions modifiées.
- Nombre de réunions d'échanges.



Partenaires et services associés

Ville d'Alençon, Ville d'Argentan, Commune de Bretoncelles.

Niveaux de priorité

1

Moyens humains par an

15 jours

Moyens financiers par an

Action

2.3

Objectif opérationnel : Pérenniser la gestion des surfaces de mesures compensatoires en les intégrant à la politique au terme des conventions

Poursuivre et développer l'accompagnement des porteurs de projet dans la démarche de compensation



Constat

Le Bureau ENS gère des mesures compensatoires liées à plusieurs projets routiers (A28/A88, RN12, Routes départementales pour la Direction des Grands Projets).

Ces parcelles représentent 181 hectares de surface. La poursuite de plusieurs projets d'infrastructures routières sur le Département (RD924, RN12) nécessitera probablement la mise en œuvre de nouvelles mesures compensatoires pour lesquelles le dimensionnement des moyens nécessaires à leur suivi sera à calibrer.



Mise en œuvre

- Mise en œuvre des mesures compensatoires liées au projet RN12 par la déclinaison de la programmation du plan de gestion.
- Accompagnement des projets internes : assistance, conseil, aide à la concertation sur le terrain.
- Mise en œuvre des mesures compensatoires internes : au préalable, formalisation de cette mise en œuvre (transfert de moyens et gouvernance) puis déclinaison de la programmation du plan de gestion de ces mesures de compensation (réalisation des cahiers des charges, consultation, préparation et suivi des travaux et mise en place des actions de suivi.)
- Participation au comité technique/de pilotage sur de nouveaux projets d'infrastructures, et positionnement du Département au sujet des mesures compensatoires.
- Accompagnement pour d'autres projets.



Sites identifiés

Mesures compensatoires des projets A28/A88, N12 et routes départementales.



Objectif fixé

A déterminer.



Indicateurs de réalisation

Temps consacré à l'accompagnement et aux surfaces gérées.



Partenaires et services associés

Direction des Grands Projets (CD), État.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	0,1 ETP pour le suivi et les mesures actuelles	30 000 € en 2026 20 000 € en 2027 55 000 € en 2028

Action

2.4

Objectif opérationnel : Pérenniser la gestion des surfaces de mesures compensatoires en les intégrant à la politique au terme des conventions

Intégrer des parcelles des mesures compensatoires aux ENS



Constat

Parmi les 181 ha de surface gérés dans le cadre des mesures compensatoires, 120 ha sont situés dans un périmètre ENS, contre 61 ha hors périmètre.

Les conventions financières avec les sociétés autoroutières ALIS/ALICORNE et l'État, pour la gestion des mesures compensatoires liées aux projets routiers RN12 et A28/A88 arrivent respectivement à échéance en 2026 et 2029.



Mise en œuvre

- Définition de périmètres incluant les surfaces de mesures compensatoires.
- Réactualisation des plans de gestion pour la prise en compte des enjeux socio-économiques liés aux ENS.
- Intégration des actions au programme d'actions annuel (financement des actions par la politique ENS).
- Préparation et suivi des travaux (l'ensemble des actions ainsi détaillées vont mobiliser les moyens humains financés par la politique ENS)



Sites identifiés

Mesures compensatoires A28/A88, N12 et routes départementales.



Objectif fixé

3 sites mesures compensatoires à intégrer au dispositif ENS pour poursuivre leur gestion sur le long terme (181 ha).



Indicateurs de réalisation

Surfaces de mesures compensatoires intégrées aux ENS.



Partenaires et services associés

ALIS, ALICORNE, État, Direction Grand Projet (CD)

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	0,18 ETP	15 000 €

Objectif opérationnel : Contribuer à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale des Aires Protégées

Action

2.5

Mettre en place une démarche de labellisation en Zone Protection Forte



Constat

L'État a mis en œuvre une Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP). Sous conditions, certains sites ENS peuvent s'inscrire dans cette démarche et bénéficier d'une reconnaissance comme Zone de Protection Forte (ZPF) au niveau national. Cette reconnaissance est susceptible également de faciliter l'obtention d'aides financières, notamment via le « Fonds vert ». Actuellement, sur les 271 ha en maîtrise foncière située sur un ENS, 34 ha sont déjà considérés comme ZPF du fait de la superposition avec un autre classement (Arrêté de protection de biotope).



Mise en œuvre

- Évaluation de l'opportunité de proposer le site.
- Rédaction des dossiers de candidature.
- Concertation avec les communes et usagers.
- Suivi de la procédure administrative.



Sites identifiés

Coteau de la Bandonnière, Étang de la Lande Forêt, Gorges de Villiers, Coteau de la Butte, Prairies de Campigny, Tourbière des Petits Riaux.



Objectif fixé

6 sites et 53 ha potentiels.



Indicateurs de réalisation

6 sites éligibles au statut de ZPF.



Partenaires et services associés

DREAL, communes.

Niveaux de priorité

2

Moyens humains par an

6 jours par site

Moyens financiers par an



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Objectif opérationnel : Développer et utiliser les plans de gestion pour adapter les moyens à la mise en œuvre des actions de gestion

Action

3.1

Réaliser, rédiger et évaluer des plans de gestion

Constat

Pour être efficace et cohérente dans le temps, la gestion d'un ENS est programmée sur plusieurs années. Cette démarche implique de mener des diagnostics écologiques et socio-économiques préalables permettant de définir les actions de gestion et de valorisation des sites.

Actuellement, 19 plans de gestion sont valides, dont 10 avec la méthodologie nationale CT88.

Mise en œuvre

- Réalisation d'un cahier des charges type de plan de gestion s'inspirant de la méthodologie CT88.
- Développement d'actions de description avant diagnostic (typologies et cartographies des habitats, inventaires faune et flore, évaluation de la fréquentation) et mise en œuvre de la rédaction des plans de gestion et d'évaluation.
- Validation de protocoles de suivis, création d'outils de suivi (tableau de bord des suivis de renseignement des indicateurs) et mise en œuvre des opérations de restauration et de gestion.



Sites identifiés

Sites prioritaires validés ou en cours de validation. (Cf. annexe n°2)



Objectif fixé

100 % des sites avec un plan de gestion valide.

2 plans de gestion révisés par an.



Indicateurs de réalisation

Nombre de plans de gestion réalisés et réactualisés.



Partenaires et services associés

Ensemble des partenaires associés à la connaissance et la gestion/bureaux d'études.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	0,5 ETP	80 000 €

Objectif opérationnel : Développer et utiliser les plans de gestion pour adapter les moyens à la mise en œuvre des actions de gestion

Action

3.2

Créer un conseil scientifique pour apporter un appui sur les orientations de gestion



Constat

Le Département a développé des partenariats avec plusieurs structures naturalistes référentes (CBN, GRETA...) pour avoir un appui scientifique dans les différents domaines pour la mise en œuvre des actions. Actuellement, ces partenaires sont sollicités de manière ponctuelle et individuelle. L'obtention de certaines aides financières est parfois conditionnée à la validation par un conseil scientifiques des plans de gestion des sites.



Mise en œuvre

Mise en place d'un conseil scientifique.
Élaboration d'un ordre du jour, duplication et envoi de documents de travail, création de supports de communication.
Rédaction et diffusion de compte-rendu de réunion.



Sites identifiés

Tous



Objectif fixé

Faciliter et encourager la participation des partenaires et autres structures scientifiques aux modes de gestion.
2 réunions par an.



Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions de conseil organisées.
Nombre de documents/sujets soumis à validation.



Partenaires et services associés

Partenaires scientifiques (CBN, GRETA, AFFO...).

Niveaux de priorité

Moyens humains par an

Moyens financiers par an

3

10 jours

3 000 €

Objectif opérationnel : Assurer la poursuite de la gestion des sites en maîtrise d'ouvrage

Action

3.3

Assurer la bonne gestion des surfaces en maîtrise foncière ou maîtrise d'usage en fonction des enjeux

Constat

Le Bureau ENS assure la mise en œuvre des actions sur l'ensemble des sites en maîtrise d'ouvrage. L'objectif du Département est de concilier la préservation de la nature et l'accueil des publics en développant des outils de gestion et de suivi adaptés.

Cet objectif nécessite une bonne organisation avec notamment la mise en place d'outils cartographiques pour le suivi des opérations.

La surface en gestion (maîtrise foncière et/ou d'usage) s'étend actuellement sur 800 ha sur 20 sites.

Mise en œuvre

Élaboration d'un programme d'actions annuel (déclinaison de la programmation des plans de gestion).
Réalisation des cahiers des charges, consultation.
Préparation et suivi des travaux.
Maintenance et suivi des bases de données.

Sites identifiés

Sites prioritaires.

Objectif fixé

100 % de surface en maîtrise avec mise en œuvre d'objectifs de gestion.
20 sites en gestion directe (800 ha).

Indicateurs de réalisation

Nombre de chantiers, surface gérée.

Partenaires et services associés

Entreprises, associations d'insertion, CPIECN, CENN.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	3 ETP 0,15 ETP par site	190 000 € 90 000 € de fonctionnement et 100 000 € d'investissement

Objectif opérationnel : Poursuivre et développer les conventionnements agricoles comme outils de gestion conservatoire

Action

3.4

Réaliser et assurer le suivi des baux ruraux à clauses environnementales



Constat

L'implication des exploitants agricoles dans la gestion des ENS, développée depuis plusieurs années, permet d'optimiser la gestion de certains milieux ouverts. Cette gestion est assurée par l'intermédiaire de baux ou conventions qui définissent des modalités techniques et environnementales à respecter par le bénéficiaire. En 2024, le nombre de baux à caractère environnemental était de 24.



Mise en œuvre

- Concertation avec les exploitants agricoles.
- Rédaction des baux et des états des lieux.
- Suivi technique et administratif des baux.



Sites identifiés

Marais du Grand Hazé, Prairies de Bezion, Vallée de la Sarthe, Méandres de l'Orne, Marais de Grogny, Coteaux historiques de la Bataille de Normandie, Camp de Bierre.



Objectif fixé

30 baux suivis.



Indicateurs de réalisation

Tableau de bord comprenant l'ensemble des baux.



Partenaires et services associés

Services juridiques (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	0,14 ETP	

Objectif opérationnel : Poursuivre le soutien à l'insertion et développer un dispositif complémentaire

Action

3.5

Poursuivre la mise en oeuvre de l'insertion sur les ENS et développer un dispositif complémentaire pour en améliorer l'efficacité

Constat

La politique des ENS contribue à l'insertion par l'activité économique des personnes en difficulté. Chaque année, environ 45 chantiers sont réalisés, représentant plus de 900 journées de travail pour des personnes en insertion. Ce mode de gestion s'appuie sur le réseau associatif ornaïs. En complémentarité pour les actions nécessitant une technicité et du matériel adaptés, le Département fait appel à des entreprises spécialisées dans le cadre de commandes ponctuelles. La surface d'intervention actuelle représente plus de 300 ha.

Mise en œuvre

Priorité 1 : Mise en œuvre et suivi du marché de prestation réservé aux structures d'insertion.

Priorité 2 : Élaborer un marché de travaux de gestion, de restauration et d'aménagement ENS.

Priorité 3 : Développement d'une équipe technique en régie.



Sites identifiés

Sites prioritaires validés.



Objectif fixé

Priorité 1 : 900 jours d'insertion par an minimum.

Priorité 2 : Rédaction d'un marché travaux.

Priorité 3 : Création d'une équipe technique en régie



Indicateurs de réalisation

Nombre de jours d'insertion.



Partenaires et services associés

Priorité 1 : Service des marchés (CD).

Priorité 2 : Pôle social (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	3 jours	
2	4 jours	
3	3 ETP	30 000 €

Objectif opérationnel : Prendre en compte les effets du changement climatique

Action

3.6

Prendre en compte des effets du changement climatique sur les milieux naturels

Constat

Les milieux naturels sont de plus en plus impactés par l'évolution du climat. Plusieurs sites ENS bénéficient déjà d'un suivi de l'impact du changement climatique sur plusieurs espèces cibles dans le cadre du programme régional « *Sentinelles du climat* ».

Au niveau national, des outils d'aides à la décision ont été développés pour permettre la prise en compte de ces changements et définir les modalités d'adaptation.

Mise en œuvre

Priorité 1 : Mise en place de suivi, d'actions et d'équipements pour préserver les milieux vulnérables – participation à des études menées à l'échelle régionale ou nationale.

Priorité 3 : Utilisation d'outils adaptés de type « *Natur'Adapt* » dans le cadre de la réactualisation des plans de gestion pour anticiper les changements à venir.



Sites identifiés

Priorité 1 : Sites concernés par le programme « *Sentinelles du climat* ».

Priorité 3 : 4 ou 5 sites parmi les plus vulnérables.



Objectif fixé

Priorité 1 : Amélioration de la connaissance des effets du changement climatique par le suivi de 6 espèces dans le cadre du dispositif « *Sentinelles du climat* ».

Priorité 3 : Application de la méthodologie *Natur'Adapt* sur des sites prioritaires, 4 à 5 plans de gestion utilisant des outils pour anticiper les changements climatiques.



Indicateurs de réalisation

Priorité 1 : Des suivis réalisés et équipements installés.

Priorité 3 : Nombre de sites utilisant des outils anticipant le changement climatique.



Partenaires et services associés

Union régionale des CPIE, CENN et CBN.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	10 jours	
3	à définir	à définir

Objectif opérationnel : S'informer et partager les méthodes et techniques de restauration et de gestion

Action

3.7

S'informer et partager les méthodes et techniques de restauration et de gestion



Constat

Depuis plusieurs années, le Bureau ENS a fait l'usage de nombreuses techniques de restauration et de gestion. Des partenaires, notamment les communes, sont en attente de retours d'expérience. Le Bureau ENS est régulièrement sollicité pour apporter son conseil aux collectivités qui portent des ENS d'intérêt local. Ces expériences n'ont pas fait l'objet d'un recueil de pratiques.



Mise en œuvre

Priorité 1 : Participer aux réunions et colloques d'échanges : participation et/ou intervention.

Priorité 2 : Création d'un recueil de techniques : rédaction et mise en page d'un document présentant les différentes techniques par type de milieux et état de conservation, coûts, moyens, atouts, inconvénients, etc.

Priorité 3 : Communiquer et échanger sur les retours d'expérience lors des colloques et réunions, au travers d'articles de presse et la réalisation et la diffusion d'un document technique – Rédaction de fiches de retour d'expérience (type ANBDD).



Sites identifiés

Sites prioritaires validés.



Objectif fixé

Priorité 1 : Continuer à se tenir informés sur les techniques.

Priorité 2 : Recueillir et analyser les techniques utilisées.

Priorité 3 : Communiquer et échanger sur les retours d'expérience.



Indicateurs de réalisation

Nombre de réunions et colloques suivis par an.

Document recueil de techniques.

Document type pour les retours d'expérience.



Partenaires et services associés

ANBDD, communes.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	5 jours	
2	20 jours (pour un recueil)	5 000 €
3	14 jours	5 000 €



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel

Action

4.1

Poursuivre et améliorer l'acquisition de connaissances sur les sites pour en améliorer la gestion



Constat

L'amélioration de la connaissance en matière de biodiversité est un préalable nécessaire à la conduite de la gestion et de la valorisation des sites. Le niveau de connaissance est bon sur la majorité des sites avec des inventaires et des suivis scientifiques menés régulièrement en interne et grâce à de nombreux partenaires. Cependant, certains groupes mériteraient un approfondissement de la connaissance (champignons, insectes, etc...) et l'évaluation a mis en évidence des points d'amélioration nécessaires dans la base de données (données anciennes, manque de précision sur la localisation). Entre 2008 et 2024, 33 000 données ont été collectées. Un travail important de typologie des habitats et de cartographie a été mené en partenariat avec le Conservatoire Botanique de Normandie. 13 typologies et 20 cartographies ont déjà été réalisées. Une partie de la stratégie est liée à la programmation d'études lors de la mise en place de plans de gestion. Occasionnellement, certains organismes externes sont sollicités pour leur expertise.



Mise en œuvre

Priorité 1 : Mise en œuvre de la stratégie sur la connaissance. Mise en place d'études naturalistes et gestion de la base de données. Réalisation de typologies et cartographies des habitats naturels (prioriser les sites avec un plan de gestion prévu prochainement)

Priorité 2 : Réalisation de bilans annuels sur la connaissance avec la rédaction d'un document annuel avec des analyses générales et par sites reprenant des données quantitatives et des résumés et zooms sur des études réalisées.

Priorité 3 : Mise en place d'études de fond avec des universitaires.



Sites identifiés

Sites prioritaires et CENN validés.



Objectif fixé

Priorité 1 : 20 sites avec des protocoles de suivi naturaliste et d'évaluation définis et 80 % des sites avec une typologie et une cartographie des habitats naturels actualisées.

Priorité 2 : Rédaction et diffusion d'un bilan annuel.

Priorité 3 : 5 études de fond sur la durée du schéma.



Indicateurs de réalisation

Priorité 1 : Pourcentage de sites avec une typologie et une cartographie validée hors intérêt local.

Priorité 2 : Nombre de bilans annuels réalisés à la fin du schéma.

Priorité 3 : Nombre d'études de fond par an.



Partenaires et services associés

Priorité 1 : CBN, GRETA, AFFO, PNR, GONM, GMN.

Priorité 2 : ANBDD, Service PAO (CD).

Priorité 3 : Universités. ANBDD.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	Les moyens humains sont compris dans ceux détaillés dans l'action 3.3	10 000 €
2	12 jours	5 000 €
3	10 jours	10 000 €

Objectif opérationnel : Développer les partenariats avec les structures naturalistes référentes et utiliser les sites pour des études de fond

Action

4.2

Réaliser des conventions de partenariat et d'échanges de données

Constat

Le partage de la connaissance avec les différentes structures naturalistes s'est fortement développé avec une mutualisation de la donnée, simplifiée notamment grâce au logiciel GeoNature, avec une alimentation des bases de données régionales et nationales (SINP).

Mise en œuvre

Priorité 1 : Poursuite des partenariats actuels.

Priorité 3 : Développement de nouveaux partenariats et réalisation de nouvelles conventions sur des domaines d'expertises non couverts.

Objectif fixé

Priorité 1 : Poursuivre les 4 partenariats actuels.

Priorité 2 : Développer 2 nouveaux partenariats.

Indicateurs de réalisation

Priorité 1 : 4 conventions à maintenir.

Priorité 2 : 2 nouvelles conventions.

Partenaires et services associés

CBN, GRETA, AFFO, PNR, ANBDD.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	4 jours	10 000 €
3	2 jours	10 000 €



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Objectif opérationnel : Poursuivre l'aménagement et l'entretien des espaces pour accueillir les publics en sécurité

Action
5.1

Assurer l'entretien régulier des équipements et la sécurité



Constat

Pour permettre un accueil de qualité tout en préservant le patrimoine naturel, certains sites ont été aménagés. Pour assurer la sécurité des usagers et des riverains, ces aménagements doivent être régulièrement entretenus. Actuellement, 22 sites sont ouverts au public en visite libre et ont par conséquent des aménagements adaptés. Cela représente environ 90 km de sentiers.



Mise en œuvre

- Veille et suivi régulier des sites.
- Mise en place de tableaux de bord de suivi des équipements (intégrés au plan de gestion).
- Entretien et réparation réguliers des équipements.



Sites identifiés

Les sites visés sont les 22 sites ouverts au public en visite libre.



Objectif fixé

Ensemble des chemins et équipements sécurisés. Des équipements entretenus régulièrement pour une pérennité plus longue.



Indicateurs de réalisation

Suivi des aménagements et prévision des opérations d'entretien.



Partenaires et services associés

Associations d'insertion, CPIECN, CENN.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	Les moyens humains sont compris dans ceux détaillés dans l'action 3.3	60 000 € pour l'entretien 20 000 € pour le remplacement de certains équipements et l'acquisition de matériel

Objectif opérationnel : Poursuivre l'aménagement et l'entretien des espaces pour accueillir les publics en sécurité

Action

5.2

Maintenir le suivi quantitatif de la fréquentation des ENS



Constat

Malgré le besoin sociétal de rendre accessible les ENS au plus grand nombre, il est nécessaire de gérer les fréquentations pour empêcher leur dégradation. Pour ce faire, un suivi de fréquentation a été mis en place sur 14 sites. Une plateforme de stockage et d'analyse de données, déjà fonctionnelle, a été mise en place.



Mise en œuvre

Suivi et maintenance des équipements.
Mise en place d'équipements mobiles pour des analyses plus fines (au préalable des plans de gestion).
Analyse de données et réalisation de bilans.



Sites identifiés

Tous les sites ouverts au public.



Objectif fixé

15 sites majeurs suivis et 1 bilan annuel de la fréquentation.



Indicateurs de réalisation

Nombre de sites où le suivi a été réalisé.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	Les moyens humains sont compris dans ceux détaillés dans l'action 3.3	4 000 € d'acquisition de matériel 2 500 € de maintenance / abonnement

Objectif opérationnel : Poursuivre l'aménagement et l'entretien des espaces pour accueillir les publics en sécurité

Action

5.3

Mener une étude qualitative pour caractériser les types de publics et leurs attentes



Constat

Actuellement, seul un suivi quantitatif de la fréquentation des sites est effectué. Une étude qualitative de cette fréquentation permettrait d'affiner l'analyse sur le profil et les attentes des usagers et d'apporter des pistes d'amélioration.



Mise en œuvre

- Mise en place d'une conduite de projet (mise en place d'un groupe de travail avec les différents partenaires pour définir le besoin).
- Concertation et validation de la mise en œuvre de l'étude.
- Réalisation et suivi de l'étude.



Sites identifiés

Deux sites majeurs :
Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre.
Marais du Grand Hazé.



Objectif fixé

Une étude qualitative menée sur un site majeur.



Indicateurs de réalisation

Nombre de sites où l'étude a été menée et production d'un rapport suite à cette étude.



Partenaires et services associés

CPIECN, Flers Agglo et Orne Tourisme.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	4 jours	20 000 € pour un site

Objectif opérationnel : Poursuivre l'aménagement et l'entretien des espaces pour accueillir les publics en sécurité

Action

5.4

Assurer et améliorer la signalétique routière vers les ENS



Constat

Pour guider le visiteur, la signalétique routière vers les ENS doit être adaptée : parmi les 16 sites équipés d'une signalétique, certains sont à renouveler, d'autres à améliorer et plusieurs autres sites sont à équiper.



Mise en œuvre

- Définition des besoins.
- Étude du projet avec le Bureau Sécurité Routière (CD).
- Réalisation et suivi.



Sites identifiés

À équiper : Sainte-Eugénie, Coteau des Champs Genêts, Marais de Grogny.

À améliorer : Coteaux historiques de la Bataille de Normandie, Méandres de l'Orne.

À renouveler : Coteau de la Butte, Tourbière des Petits Riaux.



Objectif fixé

Réaliser ou améliorer la signalétique de 7 sites.



Indicateurs de réalisation

Nombre de panneaux de signalétique routière installés.



Partenaires et services associés

Bureau Sécurité Routière (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	2 jours	2 500 € par site

Objectif opérationnel : Poursuivre l'aménagement et l'entretien des espaces pour accueillir les publics en sécurité

Action

5.5

Mener des projets d'aménagements pour faciliter l'accessibilité de certains ENS



Constat

De nombreux projets d'aménagements structurants ont déjà été réalisés et d'autres projets ont été identifiés (pour faciliter l'accessibilité) : remplacement de l'observatoire au Marais du Grand Hazé, aménagement d'un parcours tout public à la Maison du Paysage...



Mise en œuvre

Mise en place d'une conduite de projet (1 projet par an) :

- Définition du besoin.
- Réalisation d'un avant-projet.
- Concertation et validation.
- Élaboration d'un dossier technique.
- Procédure de consultation.
- Réalisation et suivi des travaux.



Sites identifiés

Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre, Marais du Grand Hazé, Forêt de Bourse, Marais de Grogny,...



Objectif fixé

Réaliser 5 projets d'aménagement.



Indicateurs de réalisation

Nombre de nouveaux aménagements pour accueillir le public et de sites aménagés.



Partenaires et services associés

CPIECN, DREAL, Direction des Bâtiments (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	0,5 ETP	100 000 € par projet

Objectif opérationnel : Aménager un site « vitrine » sur la Maison du Paysage

Action

5.6

Réaménagement du site de la Maison du Paysage



Constat

La Maison du Paysage est devenue un lieu majeur pour les animations nature pour le grand public et les scolaires : chaque année, dans le cadre de la politique ENS, plus de 300 animations sont réalisées avec plus de 7 000 scolaires accueillis. Le bâtiment accueille également une partie des locaux administratifs du CPIE des Collines Normandes ainsi qu'un espace d'accueil à destination des visiteurs (20 000 visiteurs par an). C'est également un lieu d'expositions temporaires thématiques et d'organisations d'événements comme la fête des légumes, les marchés de la Rouvre, le rallye nature. Pour permettre un accueil de qualité des visiteurs et des salariés, une réhabilitation des bâtiments incluant une requalification des espaces périphériques est nécessaire. En 2024, le Département est devenu propriétaire de la Maison du Paysage et des terrains attenants afin d'engager une réflexion sur son réaménagement et en faire une vitrine de l'éducation à l'environnement et au développement durable du Département.



Mise en œuvre

Mise en place d'une conduite de projet :

- Définition du besoin.
- Réalisation d'un avant-projet avec l'assistance d'un architecte.
- Concertation, recherche de financements et validation du projet.
- Procédure de consultation.
- Réalisation et suivi des travaux.



Sites identifiés

Roche d'Oëtre et Gorges de la Rouvre.



Objectif fixé

Aménager un lieu d'accueil pour un large public afin de :

- développer les actions d'information et d'éducation à l'environnement et au développement durable,
- coordonner la promotion de l'offre de nature du territoire,
- valoriser le réseau départemental des ENS.



Indicateurs de réalisation

Un site aménagé.



Partenaires et services associés

DREAL, Direction des Bâtiments (CD), CPIECN.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
3	À définir en fonction du calibrage des travaux	À définir en fonction du calibrage financier (hors budget ENS)

Objectif opérationnel : Adapter la communication en fonction du site, de la saison et de l'intérêt

Action

5.7

Développer une stratégie de communication adaptée à la caractérisation des sites



Constat

Au vu de la grande variété des ENS du point de vue de la taille, de la localisation, du type d'habitat ou encore de la fragilité, ces sites ont des niveaux d'intérêts et des capacités d'accueils hétérogènes. Les fréquentations et usages diffèrent donc fortement entre les ENS.



Mise en œuvre

Si des outils et des équipements déjà existants permettent une communication efficace, il s'agit d'adapter celle-ci, similaire pour tous, pour la rendre plus spécifique au site. Une grille d'analyse permettra d'avoir une stratégie de communication adaptée à l'offre, l'intérêt, la saisonnalité et à la capacité d'accueil du site. Cette stratégie sera déclinée dans la production et la diffusion des documents de communication.



Sites identifiés

Sites ouverts au public en visite libre.



Objectif fixé

Communication adaptée selon les sites et les saisons.



Indicateurs de réalisation

Stratégie de communication spécifique à chaque site



Partenaires et services associés

Direction de la communication (CD), Orne Tourisme, Offices de Tourisme.

Niveaux de priorité

Moyens humains par an

Moyens financiers par an

1

2,5 jours

Objectif opérationnel : Gérer les usages

Action

5.8



Constat

La mise en avant d'un « tourisme vert » s'accompagne d'une demande sociale en augmentation. Pour permettre à un plus grand nombre de visiteurs de découvrir les ENS sans porter atteinte au patrimoine naturel, une stratégie doit être adaptée. Les pratiques à respecter sont d'ores et déjà indiquées sur les panneaux de présentation des sites et deux arrêtés départementaux ont été pris pour réglementer les usages de deux sites.



Mise en œuvre

Priorité 1 : Mise au point sur les pratiques les moins respectées et les plus impactantes sur les ENS et rédaction d'une charte des bonnes pratiques.

Priorité 3 : Mise en place d'une réglementation adaptée (arrêtés départementaux) sur les sites les plus sensibles (3 sites).



Sites identifiés

Sites ouverts au public en visite libre.



Objectif fixé

Permettre au plus grand nombre de visiteurs de découvrir les ENS sans leur porter atteinte.



Indicateurs de réalisation

Priorité 1 : Charte générale des bonnes pratiques, adaptable selon les sites.



Partenaires et services associés

Priorité 1 : Service PAO (CD), Imprimerie
Priorité 3 : Services juridiques (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	1,5 jours	1000€
3	2,5 jours	

Objectif opérationnel : Utiliser les ENS comme supports d'éducation à l'environnement

Action

5.9

Valoriser les outils pédagogiques existants



Constat

Le Département a développé un large panel d'outils pédagogiques sur les ENS, expérimentés sur différents supports : panneaux pédagogiques, plaquette « Orne Trait Nature », 21 dépliants guides, 2 parcours dématérialisés, 7 carnets naturalistes et géologiques, 4 affiches et 1 guide orchidées.

Ces nombreuses créations sont le résultat de compétences et de mobilisation de moyens en interne qui ont atteint leur limite en termes de capacités d'actions. La diffusion et la valorisation auprès des publics concernés est à améliorer.



Mise en œuvre

Priorité 1 : Retour d'expérience pour évaluer la pertinence du maintien ou de l'adaptation des documents pédagogiques.

Priorité 2 : Conception de nouveaux outils pédagogiques. Mise en place d'une conduite de projet (Définition du besoin et accompagnement de la démarche de création à toutes les étapes).

Procédure de consultation pour la conception par un bureau d'étude.

Suivi de la production.

Installation ou diffusion en fonction du support utilisé.



Sites identifiés

22 sites ouverts au public en visite libre.



Objectif fixé

Priorité 1 : Maintenir et renouveler des outils existants les plus pertinents.

Priorité 2 : Développer de nouveaux outils pédagogiques.



Indicateurs de réalisation

Priorité 1 : Nombre d'outils existants conservés et renouvelés.

Priorité 2 : Nombre de nouveaux outils créés.



Partenaires et services associés

Service PAO
Direction de la communication (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	7 jours	20 000 €
2	0,25 ETP	

Objectif opérationnel : Utiliser les ENS comme supports d'éducation à l'environnement

Action

5.10

Assurer la mise en œuvre du programme d'animations



Constat

Les ENS sont un support d'éducation à l'environnement. Chaque année, les ENS accueillent de nombreuses animations ouvertes au grand public ainsi que des animations scolaires afin d'allier la découverte du site et l'éducation à l'environnement.

En moyenne, 510 animations sont réalisées par an, avec 10 000 personnes accueillies. Les animations scolaires représentent quant à elles plus de 350 animations par an.



Mise en œuvre

- Définition d'un programme annuel d'animations tous publics avec les partenaires et prestataires.
- Réalisation et diffusion du guide des balades nature et guide des animations pédagogiques.
- Réalisation de réunions bilans avec les partenaires et prestataires.



Sites identifiés

24 sites.



Objectif fixé

500 demi-journées d'animations /an.
10 000 personnes accueillies /an.



Indicateurs de réalisation

Nombre de personnes accueillies par an.



Partenaires et services associés

PNR Normandie-Maine, CPIECN, AFFO, Service PAO (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	24 jours	90 000 €

Objectif opérationnel : Utiliser les ENS comme supports d'éducation à l'environnement

Action

5.11

Mettre en œuvre un dispositif pédagogique renforcé et développer des outils spécifiques à cet accompagnement



Constat

Les ENS accueillent de nombreuses animations ouvertes au grand public ainsi que des animations scolaires afin d'allier la découverte du site et l'éducation à l'environnement.

Cependant, les animations scolaires sont le plus souvent ponctuelles et se limitent à une animation sur l'année. La mise en place d'un dispositif pédagogique renforcé permettrait d'approfondir la connaissance des élèves et l'appropriation des enjeux de développement durable.



Mise en œuvre

- Définition du dispositif d'accompagnement avec les partenaires.
- Réalisation et diffusion d'un document de présentation de la démarche auprès des établissements scolaires.
- Accompagnement des partenaires et établissements scolaires.



Sites identifiés

Privilégier les sites où l'ancrage territorial est à renforcer.



Objectif fixé

10 projets pédagogiques renforcés
(3 à 4 animations par classe) par an.



Indicateurs de réalisation

Nombre de projets réalisés



Partenaires et services associés

PNR Normandie-Maine,
CPIECN, AFFO.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	7 jours	10 000 €

Objectif opérationnel : Utiliser les ENS comme supports d'éducation à l'environnement

Action

5.12

Développer des partenariats avec les structures de formation (Lycée agricole de Sées...)



Constat

Depuis de nombreuses années, des projets occasionnels sont menés avec des établissements d'enseignement supérieur, avec des formations spécifiques en environnement. Le Lycée agricole de Sées (BTS Gestion et protection de la nature) est un établissement avec lequel le Bureau ENS travaille régulièrement sur la conduite de différents projets. Il peut s'agir de la conduite de projets tutorés, de chantiers école, de journées de présentation ou d'intervention en classe.

Les ENS peuvent aussi servir de sites d'études et de recherche pour les étudiants et le Bureau ENS accueille régulièrement des stagiaires (du collège à l'université).



Objectif fixé

1 projet tutoré tous les 2 ans.
1 chantier école tous les ans.
1 stagiaire tous les ans.



Indicateurs de réalisation

Nombre de projets ou chantiers réalisés.
Nombre de stagiaires accueillis.



Partenaires et services associés

Lycée agricole de Sées.



Mise en œuvre

Accueil d'étudiants en formation générale ou professionnelle :

- 1 projet tutoré tous les 2 ans.
- 1 chantier école tous les ans.
- 1 stagiaire tous les ans.
- Formalisation d'une convention de partenariat pluriannuelle avec le LEGTA de Sées.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	22 jours	1500 €



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Objectif opérationnel : Communiquer sur les actions

Action

6.1

Communiquer régulièrement sur les actions du Département



Constat

Actuellement, la communication est limitée aux actions majeures et elle concerne essentiellement les aménagements et l'ouverture au public (animations, idées sorties).
Il s'agirait de développer cet aspect.



Mise en œuvre

Communiqués de presse, alimentation du site internet, posts réseaux sociaux, reportages.



Sites identifiés

Tous les sites.



Objectif fixé

Une meilleure appropriation par les Ornaïs de l'action du Département en faveur de la préservation des milieux naturels, avec notamment un renforcement de l'ancrage territorial pour les sites.



Indicateurs de réalisation

Fréquence de communication sur les actions.



Partenaires et services associés

Direction de la communication (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	10 jours	3 000 €

Objectif opérationnel : Utiliser l'éducation à l'environnement comme outil d'ancrage territorial

Action

6.2

Proposer des interventions spécifiques à destination des habitants



Constat

L'appropriation de la politique ENS est à développer sur la majorité des sites. La réalisation de présentations et d'échanges réguliers permet de favoriser une bonne acceptation locale.



Mise en œuvre

Réalisation d'une animation / visite guidée du site à destination des élus communaux et habitants.



Sites identifiés

Le sites en maîtrise d'ouvrage du Département.



Objectif fixé

15 animations par an à destination des habitants et élus communaux.



Indicateurs de réalisation

Nombre d'animations.



Partenaires et services associés

Communes

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	15 jours	

Objectif opérationnel : Utiliser l'éducation à l'environnement comme outil d'ancrage territorial

Action

6.3

Réaliser une exposition itinérante sur les ENS



Constat

Depuis 2008, deux expositions ont été réalisées avec le CPIE des Collines Normandes. Ces expositions ont été utilisées par le CPIE. Elles ont ensuite été prêtées gratuitement aux écoles, communes et associations. En 2011, dans le cadre des 20 ans de la politique ENS, une exposition avait été réalisée au Département. Celle-ci présentait les ENS et les actions entreprises. Non prévue techniquement pour être itinérante, cette exposition a été peu réutilisée malgré les demandes.



Mise en œuvre

- Création d'une exposition pour mettre en valeur les ENS et communiquer sur l'action du Département.
- Mise en place d'une conduite de projet (définition du besoin et accompagnement de la démarche de création à toutes les étapes) :
 - Procédure de consultation pour la conception par un bureau d'étude.
 - Suivi de la conception.
- Animation et diffusion de l'exposition.



Sites identifiés

L'ensemble des sites.



Objectif fixé

1 exposition.



Indicateurs de réalisation

L'exposition et le nombre d'utilisation.



Partenaires et services associés

Service PAO
Direction de la communication (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains	Moyens financiers
3	20 jours	20 000 €



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Objectif opérationnel : Suivre et évaluer le schéma

Action

7.1

Suivre et évaluer le schéma



Constat

La réalisation de bilans annuels destinés aux élus et partenaires permet de synthétiser et de communiquer sur l'ensemble des actions réalisées au cours de l'année dans le cadre de la politique ENS.



Mise en œuvre

Priorité 1 : Élaboration d'un bilan annuel

- Évaluation du schéma.
- Création d'un comité de suivi du schéma et réunion 1 fois par an.
- Tableaux de bord de suivi des actions sur l'ensemble des ENS.

Priorité 3 : Création d'un conseil scientifique pour apporter un appui sur les orientations de gestion.



Sites identifiés

Tous les sites.



Objectif fixé

Priorité 1 : 1 bilan annuel / 1 réunion du comité de suivi par an.

Priorité 2 : 2 réunions de Conseil scientifiques par an.



Indicateurs de réalisation

Priorité 1 : Bilans annuels / Bilan et évaluation à la fin du schéma.

Priorité 2 : Nombre de réunions du conseil scientifique / Nombre de partenaires associés.



Partenaires et services associés

Priorité 2 : Partenaires scientifiques (CBN, GRETA, AFFO...).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	10 jours	
3	10 jours	2 000 €

Action
7.2

Objectif opérationnel : Poursuivre la transversalité des politiques et des services départementaux

Poursuivre les actions transversales avec les autres politiques départementales (plan climat, voies vertes, tourisme)



Constat

Il existe une transversalité entre les différentes politiques du Département. Ces politiques mises en commun permettent d'optimiser et d'améliorer l'attractivité des ENS. Plusieurs expériences ont été menées avec le Bureau du Développement Durable et des Voies Vertes, Orne Tourisme, la Direction des Archives et de la Culture.



Mise en œuvre

- Échanges réguliers avec les autres services (voies vertes...).
- Participation à la définition de certaines stratégies départementales.



Objectif fixé

Accompagnement des services concernés.



Indicateurs de réalisation

Nombre d'actions et projets en commun.



Partenaires et services associés

Bureau du Développement Durable et Voies Vertes / Orne Tourisme / Direction des Archives / Pôle Infrastructures territoriales (CD).

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	15 jours	



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Objectif opérationnel : S'associer aux démarches de réalisation de la SNAP, SRB...

Action

8.1

Participer aux instances de concertation pour les démarches régionales et nationales de préservation de la biodiversité



Constat

Il existe un certain nombre d'outils ou de politiques de protection et de valorisation des espaces naturels au niveau régional et national qui parfois se superposent. Il est nécessaire de s'assurer de leur complémentarité. La participation actuelle aux instances de concertation est limitée par les moyens humains.



Mise en œuvre

Participation aux différentes réunions de concertation.



Objectif fixé

10 réunions par an.



Indicateurs de réalisation

Nombre de participations.



Partenaires et services associés

État, Région Normandie, collectivités territoriales, syndicats mixtes...

Niveaux de priorité

Moyens humains par an

Moyens financiers par an

2

5 jours



1

Une politique active pour la protection du patrimoine naturel et paysager

AXE STRATÉGIQUE 1

Contribuer à une protection durable du patrimoine naturel et paysager du département

AXE STRATÉGIQUE 2

Positionner la politique des ENS en complémentarité avec d'autres dispositifs et politiques

2

Une gestion durable du patrimoine naturel

AXE STRATÉGIQUE 3

Gérer les ENS de manière durable, planifiée et concertée

AXE STRATÉGIQUE 4

Poursuivre et améliorer la connaissance du patrimoine naturel et paysager

3

Les ENS, supports de découverte de la nature et facteurs d'attractivité du territoire

AXE STRATÉGIQUE 5

Renforcer le lien entre les ENS et la population

AXE STRATÉGIQUE 6

Favoriser l'appropriation de la politique ENS

4

Assurer les conditions d'une bonne gouvernance

AXE STRATÉGIQUE 7

Organiser les conditions d'une action publique efficace

AXE STRATÉGIQUE 8

Veiller à la cohérence entre les politiques régionales, nationales et le SDENS

AXE STRATÉGIQUE 9

Adapter les moyens pour la mise en œuvre du plan d'action

Objectif opérationnel : Adapter les moyens humains et financiers aux ambitions du schéma

Action

9.1

Mobiliser des financements extérieurs



Constat

En complément des recettes générées par la taxe d'aménagement, des financements (Europe, État, Région, Agences de l'Eau, Natura 2000...) peuvent être mobilisés et permettre ainsi d'augmenter les capacités d'intervention. En moyenne, ces financements extérieurs contribuent à hauteur de 30 000 € par an au budget ENS.



Mise en œuvre

- Recherche de cofinancements.
- Montage des dossiers.
- Suivi administratif et financier des dossiers.



Sites identifiés

Ensemble des sites.



Objectif fixé

Augmenter les sources de financements extérieures.



Partenaires et services associés

Agence de l'Eau, État, Région, Opérateur Natura 2000.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
2	En fonction des opportunités	

Objectif opérationnel : Adapter les moyens humains et financiers aux ambitions du Schéma

Action

9.2

Disposer de moyens humains et financiers adaptés



Constat

Depuis 2008, le Département a développé une politique ambitieuse de gestion et de valorisation de ses ENS. L'évolution du nombre de sites et des surfaces d'intervention et le développement de différents projets d'aménagement de grande ampleur induisent une augmentation des besoins en termes de moyens humains. En 2024, la capacité d'intervention est atteinte pour assurer un suivi adapté aux besoins.



Mise en œuvre

À partir de l'estimation pour chaque action, les moyens humains et financiers nécessaires pour mettre en œuvre le schéma, en fonction des différents niveaux de priorité, ont été calculés.

Priorité 1 : Poursuite des efforts d'optimisation et de priorisation pour maintenir et conserver l'action du Département en matière de préservation et de valorisation des milieux naturels correspondant au niveau de priorité 1 indiqué dans les fiches actions.

Priorité 2 : Recrutement d'un technicien supplémentaire pour permettre la mobilisation de financements extérieurs nécessaires aux niveaux de priorité 1 et 2.

Priorité 3 : Augmentation des moyens humains pour satisfaire les niveaux de priorité 1, 2 et 3.



Sites identifiés

Ensemble des sites.



Objectif fixé

Priorité 1 : Mise en œuvre des actions de priorité 1 (niveau actuel).

Priorité 2 : Mise en œuvre des actions de priorité 2.

Priorité 3 : Mise en œuvre des actions de priorité 3.



Indicateurs de réalisation

Bilan d'action.

Niveaux de priorité	Moyens humains par an	Moyens financiers par an
1	4 ETP	600 000 €
2	5,2 ETP	700 000 €
3	6 ETP (+3 ETP en régie d'entretien)	900 000 €



Annexes

Catégories de critères	Critères	Réponses	Notes
Ecologiques	Richesse floristique /7	≥3 espèces patrimoniales ou présence d'1 espèce menacée d'extinction	7
		1 ou 2 espèces patrimoniales	4
		Espèces communes ou espèces cultivées	0
	Richesse faunistique /7	≥19 espèces patrimoniales ou présence d'1 espèce menacée d'extinction	7
		≥ 10 et ≤ 18 espèces patrimoniales	5
		≥ 1 et ≤ 9 espèces patrimoniales	2
		Espèces communes	0
	Milieux d'intérêt /7	4+ milieux d'intérêt communautaire ou 1 habitat rare/prioritaire	7
		2-3 milieux d'intérêt communautaire ou 1 habitat prioritaire potentiel	5
		1 milieu d'intérêt communautaire	2
		aucun milieu d'intérêt communautaire	0
	Intérêt géologique /7	Intérêt géologique fort	7
		Intérêt géologique modéré	4
		Peu/Pas d'intérêt géologique	0
	Intérêt paysager /7	Site classé/site inscrit/site remarquable	7
		Site agréable	4
		Pas de spécialité	0
Menaces	Menaces/Pression humaine/naturelle /4	Pression importante	4
		Pression modérée	2
		Peu/Pas de pression	0
	Etat de conservation /3	Dégradé	3
		Moyennement dégradé	2
		Peu/Pas dégradé	0
	Capacité de résilience /3	Forte résilience	3
		Résilience moyenne	2
		Faible résilience	0
Statut/gestion	Mesure de conservation du site /5	Aucune action de conservation Gestion inadaptée Besoins d'actions adaptées imminentes	5
		Gestion conservatoire sur une partie du site besoin de revoir des actions à court terme conservation partielle de la biodiversité	3
		Gestion conservatoire sur le long terme (gestion foncière, plan de gestion mis en oeuvre)	0
	Statuts de protection /5	1 ou 0 statut	5
		Statuts de type Natura 2000	3
		Statuts de type APPB/site classé/site inscrit	2
		Statuts de type Natura 2000 et APPB/Site classé/site inscrit	0
	Conflit d'usage potentiel /5	Activités faibles/pas d'activités	5
		Activités moyennes/Activités importantes localisées	3
		Activités importantes sur grande surface	0

Localisation/taille	Localisation /5	3 ou moins ENS dans un rayon de 20 km	5
		Moins de 3 ENS dans un rayon de 10 km	3
		3 ou plus ENS dans un rayon de 10 km	0
	Taille du site /5	0-50 ha	5
		50-150 ha	3
		150-300 ha	2
		+ 300 ha	0
Concertation	Propriété publique/privée/7	Unique propriétaire (+ de 95%) : propriété publique/partenaires	7
		Plusieurs propriétaires: propriété publique/partenaires majoritaire	5
		Répartition équilibrée (entre 45% et 55%)	4
		Plusieurs propriétaires : propriété privée majoritaire	2
		Unique propriétaire (+ de 95%) : propriété privée majoritaire	0
	Connaissance des propriétaires /3	Majoritairement bonnes relations	3
		Relations neutres	2
		Propriétaire pas connus	1
		Majoritairement mauvaises relations	0
Touristique	Notoriété /3	Connu du public	3
		Aucune donnée	2
		Peu/Pas connu du public	0
	Accessibilité /4	Très accessible	4
		Accessible/légers travaux	2
		Non accessible	0
	Aménagements nécessaires /2	Peu/Pas d'aménagements	2
		Quelques aménagements nécessaires	1
		Aménagements importants nécessaires	0
	Facilité d'aménagement /2	Facile	2
		Moyen	1
		Difficile	0
	Infrastructure d'accueil /2	Bâtiments	2
		Aire de stationnement/parking	1
		Non	0
	Impact potentiel d'ouverture du site /4	Faibles risques	4
		Risques modérés	2
		Forts risques - ouverture impossible	0
	Intérêt d'accueil du public /3	Fort intérêt	3
		Intérêt modéré	2
		Faible/Pas d'intérêt	0

Prio- rité		Type de site	Périmètre validés	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
1	ENS26 - Meandres de l'Orne	Prioritaire	oui												
2	ENS16 - Etang de la lande Foret	Prioritaire	oui												
3	ENS13 - Coteaux historiques de la bataille de Normandie	Prioritaire	oui												
4	ENS42 - Grotte de la Mansonniere	Prioritaire	oui												
5	ENS39 - Vallee de la Sarthe	Prioritaire	en cours												
6	ENS31 - Prairie tourbeuse du Bel Erable	Prioritaire	oui												
7	ENS24 - Le Vaudobin et les Gorges du Meillon	Prioritaire	oui												
8	ENS01 - Camp de Bierre	Prioritaire	oui												
9	ENS35 - Site de Sainte Eugenie	Prioritaire	oui												
10	ENS33 - Roche d'Oetre et Gorges de la Rouvre	Prioritaire	oui												
11	ENS37 - Tourbiere des Petits Riaux	Prioritaire	oui												
12	ENS32 - Prairies de Campigny	Prioritaire	oui												
13	ENS17 - Etang du Perron	Prioritaire	oui												
14	ENS05 - Coteau de la Bandonniere	Prioritaire	oui												
15	ENS44 - Marais de Grogny	Prioritaire	en cours												
16	ENS19 - Gorges de Villiers	Prioritaire	oui												
17	ENS21 - La Fosse Arthour	Prioritaire	oui												
18	ENS23 - Landes Tertre Bizet et Tablere	Prioritaire	oui												
19	ENS06 - Coteau de la Butte	Prioritaire	oui												
20	ENS25 - Marais du Grand Haze	Prioritaire	oui												
21	ENS30 - Pertes et Resurgences du Guiel	Prioritaire	oui	A définir											
22	ENS43 - Foret de Bourse	Prioritaire	oui	A définir											
23	ENS10 - Coteau du Gland	Prioritaire	oui	A définir											

Plan de gestion en cours

DOCOB Natura 2000

Typologie et cartographie des habitats

Elaboration du plan de gestion





LE DÉPARTEMENT

Pôle attractivité territoriale

Direction du développement durable des territoires

Bureau espaces naturels sensibles

27, boulevard de Strasbourg - CS 30528

61017 ALENÇON Cedex

Tél. 02 33 81 61 53

www.orne.fr

Conception graphique :
© Mathilde Quéval - **Hoya studio**
pour l'agence **Aprim**

Photos :
© David COMMENCHAL
© Christophe AUBERT
© J.E. RUBIO